



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Nouvelles inscription

Date de publication: SHAB - 18.09.2018

Numéro de publication: HR01-1004458001

Canton: GE

Entité de publication:

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Nouvelles entrées B3e Holding SA, Genève

B3e Holding SA route de Malagnou 6
1208 Genève

Forme juridique: Société anonyme

IDE: CHE304050702

Siège: Genève

Objectif

toute activité de prises de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés ou entreprises, dans le sens d'une société holding, ayant un but immobilier à affectation purement commerciale (cf. statuts pour but complet).

Registre journalier no 16514 du 13.09.2018

Office cantonal du registre du commerce responsable:

Registre du commerce du Canton de Genève

Révision:

Renonciation à la révision

B3e Holding SA, à Genève, route de Malagnou 6, 1208 Genève, CHE-304.050.702. Nouvelle société anonyme. Statuts du 03.09.2018. But: toute activité de prises de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés ou entreprises, dans le sens d'une société holding, ayant un but immobilier à affectation purement commerciale (cf. statuts pour but complet). Capital-actions: CHF 100'000, libéré à concurrence de CHF 50'000, divisé en 1'000'000 actions de CHF 0.10, nominatives, liées selon statuts. Apport en nature: selon contrat du 03.09.2018, 830'000 actions de CHF 0.10, nominatives, liées selon statuts, de Immersion4 SA (CHE-347.146.486), à Lutry, pour CHF 50'000 en contrepartie desquelles sont remises 1'000'000 actions de CHF 0.10, nominatives, liées selon statuts. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux actionnaires: par écrit ou par courriel. Administration: Conesa Serge, de France, à Lausanne, est administrateur unique avec signature individuelle. Selon déclaration du 03.09.2018, il est renoncé à un contrôle restreint.

L'entité juridique mentionnée a été inscrite au registre du commerce et jouit de la capacité juridique.

Publication selon les art. 9 et 35 ORC.